

ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2025/ 242

Interdiction de stationnement,
Occupation du domaine public,
Restriction de circulation,

Le mardi 27 Mai 2025

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison de travaux de réfection
de trottoirs, par l'entreprise **EIFFAGE ROUTE**, il est
nécessaire d'interdire le stationnement, d'occuper le
domaine public et de restreindre la circulation au
droit De l'Avenue d'Orion.

ARRÊTÉS

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant,
au droit du chantier Avenue d'Orion, le mardi 27 Mai 2025.

Article 2 : L'autorisation d'occuper le domaine public est donnée à l'entreprise **EIFFAGE ROUTE**, au
droit du chantier Avenue d'Orion, le mardi 27 Mai 2025.

Article 3 : La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte par demi chaussée en circulation
alternée par feux ou manuel k10, au droit du chantier Avenue d'Orion, le mardi 27 Mai 2025.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies
conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la
Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 5 : Toute la sécurité sera mise en place par l'entreprise **EIFFAGE ROUTE**, pour la protection des
passants et des usagers de la route.

Article 6 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour
saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi
notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site
www.telerecours.fr

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
 - Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
 - Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 26 MAI 2025

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation
Daniel GUEDRAS
4^{me} Adjoint au Maire

